



Prestations ASC 2026 !



Modalités d'accès aux prestations en 2026

- ✓ **Bénéficiaires** : Les CDI, CDD, CUI, Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation et stagiaire (à l'exclusion des stages découverte niveau collège), présents dans les effectifs de FTs (contrat actif) au 1er jour ouvré de l'année N et le jour de la distribution ; ainsi que les agents en maladie longue durée (sans traitement).
- ✓ **Conditions d'ancienneté** : pas de condition d'ancienneté.
- ✓ **Proratisation** des dotations en fonction de la durée du contrat sur 2026
Dotation Loisirs / Dotation enfants moins de 18 ans : Les salariés n'étant pas présents sur une année complète, un calcul au prorata temporis sera effectué en prenant en compte tout mois commencé.



SNAP Le **SNAP** a voté POUR les dotations et prestations suivantes lors du CSE du 29/01/2026 :

Prestations 2026	Montants
Dotation agents vacances	Montant 250 € La dotation est versée en une seule fois sous forme de chèques vacances e-ANCV avant les vacances d'été. Ligne budgétaire de 166 250 €
Dotation loisirs agents	Montant 200 € Utilisations possibles : <ul style="list-style-type: none"> - Soit sous forme de chèques vacances e-ANCV sans justificatif - Soit sous forme de chèque au nom d'un prestataire, sur présentation d'un justificatif (pour l'année N) de type devis/facture non acquittée, au nom de l'agent (billets de transport, séjours, locations, voyages, spectacles...). - Soit imputée sur un voyage ou un week-end organisé par le CSE. Ligne budgétaire de 133 000 €
Cinéma	Le nombre de places allouées trimestriellement est déterminé par le CSE chaque année en fonction du budget. Chaque demande de prestation doit être accompagnée d'un règlement séparé (pas de cumul possible). Ligne budgétaire de 17 000 €
Loisirs - Billetterie - Week End	Le nombre de places que peut acquérir chaque agent est limité à la composition de la famille de ce dernier. Accessible sans condition d'ancienneté et sans proratisation. Les agents doivent seulement être présents à l'effectif (contrat actif), le jour de la commande et le jour de la remise des billets. Ligne budgétaire de 37 000 €
Voyages	Les participants doivent être présents à l'effectif de FTs au moment de l'inscription. Le montant de la participation du CSE sera déterminé en fonction de chaque prestation. Ne peuvent prétendre à cette participation : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les salariés en suspension de contrat (exemple : agents en congé parental, ou en congé sans solde). ✓ Les agents ayant quitté FTs. ✓ Les accompagnants (conjoint, ami, parent (un seul accompagnant par salarié) et les enfants de l'agent). Toutefois, ils peuvent bénéficier du tarif préférentiel CSE. Ligne budgétaire de 30 000 €





<p>Noël Adultes</p>	<p>Montant 90 € (prévisionnel) Le montant de la dotation est déterminé par le CSE chaque année et ajusté en fonction du budget. Elle est versée en totalité et exclusivement sous forme de carte cadeau. La condition de présence dans les effectifs au 1er jour ouvré de l'année N, n'est pas exigée. Ligne budgétaire de 63 000 €</p>
<p>Noël Enfants (- de 18 ans au 01/01/N)</p>	<p>Montant 75 € (prévisionnel) Le montant de la dotation est déterminé par le CSE chaque année et ajusté en fonction du budget. Elle est versée en totalité et exclusivement sous forme de carte cadeau. Ligne budgétaire de 33 750 €</p>
<p>Dotation enfants (- de 18 ans au 01/01/N)</p>	<p>Montant de 300 € Utilisations possibles : (dépense sur l'année civile)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Par chèques vacances sur présentation de factures acquittées (de l'année N). - Soit par paiement direct au prestataire sur présentation de factures non acquittées ou de devis (de l'année N). - Soit par chèque au nom de l'agent sur présentation d'une facture acquittée (de l'année N). - Soit imputée sur un voyage ou un week-end organisé par le CSE. <p><i>(Attention : Toute facture doit comporter obligatoirement le nom de l'agent ainsi que celui de l'enfant).</i> Ligne budgétaire de 135 000 €</p>
<p>Dotation étudiants + de 18 ans / - 26 ans</p>	<p>Montant 50 € (prévisionnel) Enfant scolarisé à charge fiscalement. La production d'un certificat de scolarité en cours de validité sera demandé lors du versement de cette dotation sous forme de carte culture. Ligne budgétaire de 5 000 €</p>
<p>Dotation Enfants handicapés</p>	<p>Montant 1 480 € Accessible sans condition d'ancienneté et sans proratisation. A destination des enfants des agents qui sont handicapés où atteints d'une maladie chronique et dont le taux d'incapacité reconnu par la MDPH est de 50 % au moins. Cette aide sera versée directement et en une seule fois à l'agent, sur présentation des justificatifs. Et cumulable avec les autres dotations enfants et étudiants. Ligne budgétaire de 7 400 €</p>
<p>Fonds de secours</p>	<p>Agent rencontrant des difficultés financières présentant un caractère d'urgence à la suite d'événements exceptionnels de la vie. Demande faite auprès du Secrétaire du CSE et de l'Assistante Sociale. Prestation sous forme de prêts ou dons. Accessible sans condition d'ancienneté. Ligne budgétaire de 17 000 €</p>



Plus d'informations : [Portail CSE](#) / [Règlement intérieur des ASC](#)

Le SNAP FTs a voté POUR le budget des ASC 2026 du fait :

- du maintien du montant des différentes prestations malgré une baisse de la masse salariale (- 4 294€ par rapport à 2025) et du montant total du budget disponible (- 34 007€ / 2025).
- du bon équilibre entre budget disponible et prévisionnel de consommation.



Grâce à une bonne gestion budgétaire des ASC à FTs, il a été voté, par l'ensemble des élus du CSE dont le SNAP, la distribution d'une nouvelle carte cadeau d'un montant de 130€ pour l'ensemble des agents, sous forme de carte Culture.



Le SNAP vous accompagne au quotidien, n'hésitez pas à contacter vos représentants SNAP.

syndicat.snap-pes@francetravail.fr 

